

DOSSIER MODIFIÉ SUITE AU CONTRÔLE DE
LEGALITÉ DU 26 MAI 2020



PLAN DE ZONAGE
la commune

5.1

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 15 septembre 2017
- Arrêt du projet le 13 septembre 2019
- Dossier soumis à enquête publique du 02 janvier au 03 février 2020
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mars 2020

ECHELLE :

1/7500

PHASE :

Approbation

en perspective
urbanisme & aménagement
4bis rue Saint-Barthélemy - 91000 Chateaufort - Tél. 02 37 30 26 75
contact : agence@enperspective-urbanisme.com

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 13 mars 2020
approuvant l'élaboration du
plan local d'urbanisme
de la commune de Corbreuse
Le Maire,

- Limite communale
- Limite de zone
- Ua Zone urbaine bourg
- Ub Zone urbaine faubourg
- Ue Zone urbaine équipements
- Uj Zone urbaine jardins
- Ux Zone urbaine activités
- 1AU Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat
- 1AUe Zone d'urbanisation future à court terme à dominante équipement
- A Zone à vocation agricole
- N Zone naturelle
- Ne Zone naturelle équipement
- Nzh Zone naturelle zone humide avérée
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (bénéficiaire: commune de Corbreuse)
1 : élargissement voie vers le cimetière
2 : création voie douce entre le village et la vallée de l'Orge
3 : création voie de la rue de l'Orme Creux vers la zone 1AUe
4 : aménagement de la zone 1AUe
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués
- Marge de protection des lisières du massif forestier en dans les sites urbains constitués
- Zone inondable (indice I)
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Éléments bâtis identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Éléments paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Zones humides probables

